



Concours Interdépartemental 2017-2018

6^e et 5^e collèges, IME- SESSAD
de l'Yonne et de la Nièvre

TAB'AGIR

Septembre 2017 - Juin 2018



Mission interministérielle
de lutte contre les drogues
et les conduites addictives



Sommaire

1- Pourquoi mettre en place le Concours Tab'agir ?	page 2
2- Quels sont les objectifs de ce projet ?	page 2
3- Quel est le public destinataire de ce Concours ?	page 2
4- Quelle est sa durée ?	page 3
5- Quelles ont été les ressources pour la mise en place de ce projet ?	page 3
6- Etapes de réalisation	page 3
7- Evaluation	page 18
▪ <i>Evaluation auprès des adultes référents</i>	<i>page 19</i>
▪ <i>Evaluation auprès des élèves participants</i>	<i>page 21</i>
8- Conclusion et perspectives	page 23
9- Liste des annexes	page 24
Articles de presse	page 24

1- Pourquoi mettre en place le concours Tab'agir ?

Parmi les pays occidentaux, la France obtient le taux de tabagisme le plus élevé. De plus, la consommation de tabac est la première cause de mortalité évitable dans notre pays. Elle engendre près de 78 000 décès chaque année. Cette lutte contre le tabagisme devient alors un enjeu de santé publique majeur.

Selon les chiffres et le Baromètre santé 2017, 31.9% des 18-75 ans déclaraient fumer, soit 35.2% d'hommes et 28.7% de femmes. Ce taux a toutefois diminué de 2.1 points entre 2014 et 2017 (34% vs 31.9%).

Concernant la consommation de tabac chez les jeunes, nous pouvons observer une baisse du taux d'expérimentation ainsi qu'un recul de l'âge moyen de cette dernière. En 2018, l'enquête ESCAPAD révèle que l'expérimentation du tabac se fait dès l'âge de 14,4 ans, soit un recul de 4 mois en 3 ans. Il est également souligné que 59% des jeunes âgés de 17 ans ont déjà essayé de fumer du tabac contre 68.4% en 2017. La consommation de chicha a également diminué avec 49.9% de jeunes déclarant en avoir déjà fumé contre 64.7% en 2014. Enfin, les taux d'expérimentation de la cigarette électronique restent identiques avec 52.4 % des jeunes l'ayant essayé en 2017.

Toutes ces diminutions sont en partie dues aux mesures prises dans le cadre de la mise en place du Programme National de Réduction du Tabagisme (PNRT) : Apparition du paquet neutre, mise en place du « Mois sans tabac » depuis deux ans, augmentation du prix des paquets de cigarette et remboursement des traitements nicotiques de substitution.

Dans la continuité de ces éléments et afin de continuer à faire évoluer ces chiffres, il semble être primordial de s'appuyer sur la prévention en milieu scolaire et ce dans le cadre des projets d'établissements ou au travers des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC).

C'est dans cet esprit que Tab'agir met en place, depuis 2002, le projet du Concours Tab'agir au sein des collèges, Instituts Médico-Educatifs (IME) et Services d'Educatifs Spécialisés et de Soins à Domiciles (SESSAD) des départements de l'Yonne et de la Nièvre (depuis 2016).

2- Quels sont les objectifs de ce projet ?

- ❖ Sensibiliser les jeunes aux méfaits du tabac,
- ❖ Tenter de diminuer la consommation de tabac en rendant les jeunes acteurs de leur santé mais également les adultes référents,
- ❖ Développer une culture sans tabac dans les établissements participants,
- ❖ Amener les jeunes à travailler sur un projet de leur choix permettant de les faire réfléchir sur la prévention du tabagisme.

3- Quel est le public destinataire de ce concours ?

Ce projet du concours est à destination des niveaux 6^e et 5^e des collèges, IME et SESSAD des départements de l'Yonne depuis 2002 et de la Nièvre depuis l'année 2016-2017.

En conséquence, ce concours est, aujourd'hui, ouvert à 34 collèges et 15 IME et SESSAD Icaunais ainsi qu'à 34 collèges et 18 IME et SESSAD Nivernais. Soit un total de 101 établissements.

4- Quelle est sa durée ?

Ce projet s'est déroulé sur l'année scolaire 2017-2018 : du mois de septembre 2017 au mois de juin 2018.

5- Quelles ont été les ressources pour la mise en place de ce projet ?

Ressources financières	3 717 € Agence Régionale de Santé 2 200 € MILDECA 58 1 750 € MILDECA 89
Ressources matérielles	L'engagement de l'établissement est primordial : ils doivent mettre à disposition un créneau horaire d'une heure et une salle de classe pour l'information Concours.
Ressources humaines	Les Chargés de Projet Prévention de l'Yonne et de la Nièvre pilotent ce projet sur l'année scolaire. La directrice de Tab'agir, supervise le bon déroulement des étapes de ce projet. Un ou plusieurs adulte(s) référent(s) et volontaire(s) par établissement s'engage(nt) avec les jeunes dans la réalisation du projet jusqu'à la remise de celui-ci. Les partenaires de prévention de l'Yonne et de la Nièvre sont conviés pour le jury du concours (élément développé page 5).

6- Etapes de réalisation de ce projet

Voici les différentes étapes de réalisation de ce projet sur l'année 2017-2018 :

- Septembre 2017 : un mailing a été réalisé avec envoi à tous les collèges, IME et SESSAD des deux départements pour annoncer le lancement du concours. Dans cette enveloppe, se trouve un bulletin d'inscription, un règlement du concours et en annexe 2 affiches destinées au chef d'établissement et à l'infirmière.
- Novembre 2017 : Prise de contact avec les établissements déjà inscrits afin de programmer les informations concours. Relance téléphonique auprès des établissements non-inscrits afin de compléter les inscriptions au concours et évoquer les autres actions menées par Tab'agir.

- **Décembre 2017 :** Clôture des inscriptions et déroulé des informations concours au sein de l'ensemble des établissements inscrits. Ces informations concours ont pour objectif d'apporter aux jeunes des éléments de connaissance sur le tabagisme afin de les aider dans leur création. Ces séances sont d'une durée d'une heure et se font à travers des outils créés en parti par Tab'agir tels que les jeux de société « fumopoly », le « tabac poursuite » ou encore grâce au photo langage. Enfin, ces temps de présentation permettent de présenter plus en détail le concours, ce qui est attendu des jeunes ainsi que les échéances à respecter au cours de ce projet. Une série de documentation sur le tabac est laissée à chaque établissement à l'issue de l'information.

Voici la liste des établissements inscrits au Concours Tab'agir 2017-2018 :

Nom de l'établissement	Personne(s) référente(s) et fonction	Nombre d'élèves participants
Collège la croix de l'Orme à Aillant-sur-Tholon (89)	Mme HENRY PENDIC Claire - professeur documentaliste	20 élèves
IME Le Mail à Sens (89)	Mme WILLEMIN Pascale - Infirmière Mme BOUCHARD Virginie - Enseignante	10 élèves
Cité Scolaire Pierre Larousse à Toucy (89)	M.BUTTNER Jérôme - Professeur de SEGPA M.AUBRY DE MARAUMONT Gildas - Directeur adjoint SEGPA	16 élèves
Collège Restif de la Bretonne à Pont sur Yonne (89)	Mme BERTON Marie-France - Professeure d'arts-plastique	122 élèves
Collège Jeanne d'Arc à Avallon (89)	MME PLAISIR Véronique - professeure d'arts plastiques	18 élèves

Collège Abel Minard à Tonnerre (89)	Mme MAIRE Hélène - Professeure de SVT Mme RENAULT Amélie - Infirmière	16 élèves
Collège Les Cinq rivières à Charny (89)	Mme COLETTE Christelle- Professeure documentaliste Mme DARIVA Anne- Principale adjointe	
Collège Les deux rivières à Moulins-Engilbert (58)	Mme THOUAN Sandra - infirmière Mme LECLERC Victoria - CPE	10 élèves
Collège Champ de la Porte à Cercy-la-Tour (58)	Mme THOUAN Sandra - infirmière Mme VUILLET - documentaliste	10 élèves
IME E.SEGUIN à Mesves sur Loire (58)	Mme MASSET Adeline - Professeure des écoles	8 élèves
Collège Claude Tillier à Cosne sur Loire (58)	M. BARBIER Guillaume - Professeur de SVT M.LIBERT - Professeur d'arts plastiques	31 élèves
Collège Victor Hugo à Nevers (58)	Mme DESLIGNIERE Laurence - infirmière Mme YVEN Anita - Professeure de SVT	10 élèves

On précisera ici que parmi les douze établissements inscrits, un seul ne rendra pas de projet à temps de par diverses raisons. Il s'agit du collège Les Cinq rivières à Charny, dans l'Yonne.

Au final, ce sont donc 11 établissements qui ont participé au Concours Tab'agir 2017-2018 dans l'Yonne et la Nièvre.

- Le nombre d'élèves impliqués est de **272**.
- Le nombre d'adultes engagés est de **18**.

Vendredi 6 avril 2018 : Il s'agit de la date butoir pour les établissements inscrits. En effet, à cette date, les chargés de projet prévention de Tab'agir doivent avoir reçu l'ensemble des projets ainsi que leur fiche synthèse. Cette fiche est primordiale, notamment pour la

présentation du projet devant le jury car c'est sur cette base que se fieront les chargés de projet Tab'agir.

Mercredi 23 mai 2018 : C'est à cette date que le jury du Concours s'est réuni au sein du centre hospitalier de Clamecy. La journée avait pour aboutissement d'évaluer chaque projet rendu par les établissements et ensuite d'établir un classement selon les notations du jury.

Animé par les deux chargés de projet prévention Tab'agir, Ménana CHEMINI pour l'Yonne et Florent LAIR pour la Nièvre, le jury était, cette année, composé de dix partenaires de l'association : Mme AMELOT (Directrice Tab'agir), l'adjudant-chef GABRIOT (Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile de l'Yonne), Mme NEMOZ (Inspection Académique de l'Yonne), Mme LORIN (Inspection Académique de la Nièvre), Mme GAUTHE (Mutualité Française Bourgogne-Franche Comté), Mme THOMAS (Délégation Territoriale de l'ARS de la Nièvre), Mme COPON (Délégation Territoriale de l'ARS de l'Yonne), Mme BOUTILLON (CLAT 58), Mme COURTI (IREPS 89) et Mme DOMMANGET (ANPAA 58).



A la suite de la réalisation de ce jury, un classement a donc été établi et en ressortent les éléments suivants.

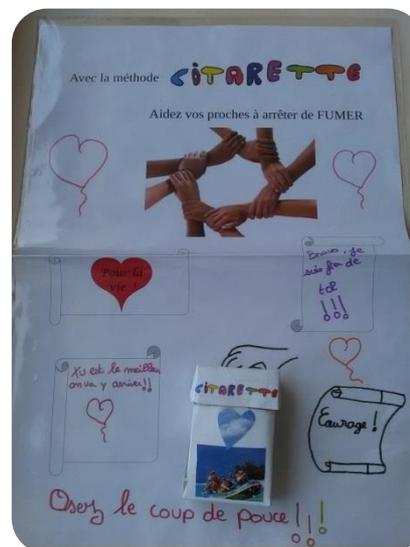
1^{er} Prix Interdépartemental

Kit « Citarette »

Ce projet a été réalisé par 16 élèves du collège Abel Minard de Tonnerre. Ils ont été encadrés dans ce projet par deux adultes : Hélène MAIRE (professeure de SVT) et Amélie RENAULT (infirmière).

Ce qui a séduit le jury dans ce projet est l'originalité de ce dernier. En effet, aucun établissement n'avait jamais proposé de réaliser un kit pour encourager les personnes à arrêter de fumer. C'était ici le but donné au kit par les jeunes. A travers un faux paquet de cigarettes, on retrouve toute une série de messages d'encouragements personnalisés pour une personne essayant d'arrêter de fumer. Ces messages sont inscrits par l'entourage de la personne concernée, sur de fausses cigarettes.

Autre élément ayant fortement plu au jury, l'impact futur de ce kit. Réalisé au sein du collège et testé sur certaines personnes de l'entourage des jeunes, celui-ci a été proposé aux élèves de l'établissement et on comptabilisait, lors du jury le 23 mai, près de 100 commandes de ce kit auprès des jeunes. Ceux-ci devront donc réaliser ou réimprimer 100 patrons du kit pour que les personnes ayant passé commande puissent, par la suite, inscrire les messages d'encouragements de leur choix.



La remise de ce 1^{er} Prix Interdépartemental s'est faite le lundi 4 juin 2018 à 10H, en la présence des jeunes ayant participé au projet et de leur équipe encadrante.

Les récompenses ont été remises par le Docteur TCHERAKIAN, président de Tab'agir, Mme AMELOT, directrice de Tab'agir, le Major GABRIOT de la BPDJ 89 ainsi que Mme CHEMINI, chargée de projet prévention 89 pour Tab'agir.

On notera que ces jeunes se sont vu offrir une sortie de leur choix par l'association Tab'agir. Ils ont donc choisi d'aller au parc Nigloland ! Une sortie qui s'est déroulée le vendredi 29 juin toute la journée et qui a été appréciée de tous : « C'est la meilleure journée de l'année ! »



1^{er} Prix Dans l'Yonne (4^e Interdépartemental)

Le « Tabarret Parodisiaque »

Ce sont 20 élèves du collège La Croix de l'orme à Aillant sur Tholon qui ont réalisé ce projet. Accompagnés de Mme Claire HENRY PENDIC, professeure documentaliste, ils ont choisi de réaliser un court-métrage sous la forme d'un cabaret, où plusieurs parodies sont présentes, afin d'aborder différentes thématiques liées au tabac. Les jeunes ont par exemple, joué une scène dans un cabinet de médecin où ils se voient offrir de la documentation sur le tabac. Ceux-ci ont aussi réalisé différentes parodies de chansons, en modifiant les paroles et apportant différents messages de prévention sur le tabac. Une nouvelle fois, l'originalité du projet a joué dans l'appréciation du jury. De plus, le message de prévention a été clair et compréhensible par l'ensemble des personnes. Enfin, le temps de travail mené sur ce projet a également été souligné par le jury.



La remise du 1^{er} Prix de l'Yonne s'est faite le mercredi 30 mai 2018 à 9H30 au sein de l'établissement. Celle-ci s'est faite en la présence des jeunes et de leur encadrante ainsi que de Mme AMELOT, directrice de Tab'agir, le Major GABRIOT de la BPDJ 89 et Mme CHEMINI, chargée de projet prévention 89 pour Tab'agir.

L'établissement s'est vu remettre un chèque de 400 € à réutiliser envers les jeunes ayant participé au projet. Les jeunes ont, quant à eux, gagné des T-shirt du Concours ainsi que des lots. A l'occasion de cette rencontre, un goûter a été organisé par Tab'agir.



3^e Prix dans l'Yonne (8^e Interdépartemental)

Court-métrage « La cigarette...non arrête !!! »



Cette petite vidéo a été tournée par 10 élèves de l'IME Le Mail à Sens. Aidés par Mme Pascale WILLEMIN, infirmière et Mme Virginie BOUCHARD, enseignante, les jeunes ont voulu faire passer le message de ne jamais fumer. A travers leur création, le message de prévention est assez clair et positif selon le jury. Pour donner un petit peu plus de précisions sur ce projet, la vidéo s'articulait autour de quatre jeunes. L'un d'entre

eux fume et tente d'inciter ses amis à fumer. Pour cela, ils les invitent à venir derrière un bâtiment et leur propose une cigarette. Ses amis hésitent, puis, le voyant tousser et pas en très bonne santé, décident de refuser. Le fumeur se rendant également compte de son état de santé, jette le paquet de cigarette par terre et l'écrase, avant de repartir bras dessus, bras dessous avec ses amis. Au final, cette vidéo aborde l'influence du groupe d'amis envers une consommation de tabac chez les jeunes.

Elément plus négatif, l'impact futur de cette vidéo sur l'établissement ou encore à l'extérieur n'est pas vraiment clair et compréhensible. Le jury s'est posé la question de savoir dans quel cadre pourrait être réutilisé cette vidéo. Enfin, le temps de travail apporté par les jeunes était moins important que sur les créations précédentes.

La remise de prix au sein de cet IME a eu lieu le jeudi 31 mai 2018 en la présence des jeunes et de leurs deux adultes encadrantes. Un T-shirt du concours ainsi qu'un lot leur ont été remis par Mme NEMOZ de l'inspection académique de l'Yonne et Mme CHEMINI, chargée de projet prévention 89 pour Tab'agir. L'IME a, lui, reçu un chèque de 200 € à réutiliser envers les jeunes ayant participé au projet. Un représentant de la presse locale était également présent lors de cette remise de récompenses.



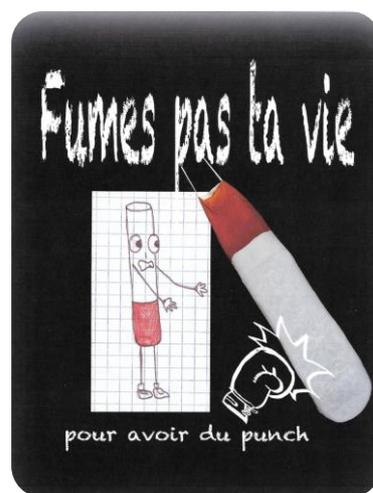
4^e Prix dans l'Yonne (9^e Interdépartemental)

« Fume pas ta vie pour avoir du punch »

C'est un outil original que les 18 jeunes du collège Jeanne d'Arc à Avallon ont réalisé. En effet, ils ont décidé de créer de leurs propres mains un punchingball dans le but d'inclure la notion de sport et de capacités physiques contre le tabagisme. Leur credo était de dire que si l'on ne fume pas, on aura plus de punch et plus de plaisir à faire du sport. Un autre angle de vue sur ce projet était de dire qu'une personne qui est en train d'arrêter de fumer, peut tout à fait se défouler sur le punchingball afin de réussir à arrêter définitivement. Ce fut une idée très originale qui a plu à certaines personnes du jury. En effet, la question du sport n'est pas souvent abordée dans les créations proposées pour le Concours.

A contrario, un des éléments qui a joué défavorablement sur la notation de cette création est le temps passé sur le projet. Effectivement, celui-ci était assez faible par rapport aux autres projets et, selon le jury, le rendu final aurait pu être plus abouti.

Une remise de récompense s'est déroulée autour d'un goûter le lundi 4 juin 2018 à 14H30. L'occasion de féliciter les jeunes en leur remettant un petit lot ainsi qu'un diplôme. Etaient présents les jeunes et adultes encadrants ayant participé au Concours, Mme CHEMINI de Tab'agir ainsi qu'un journaliste de l'Yonne Républicaine.



5^e Prix dans l'Yonne (10^e Interdépartemental)

« Miss Clopinette »

Cette création a été réalisée par 16 élèves de SEGPA de la cité scolaire Pierre Larousse de Toucy. Accompagnés de M. BUTTNER Jérôme, professeur et M. AUBRY DE MARAUMONT, directeur adjoint, ils ont décidé de construire une tenue évoquant le tabagisme, afin de participer à un défilé de mode au théâtre d'Auxerre. Cette tenue était d'une taille de 2m47 et arborait différents types de mégots de cigarettes sur elle. Le nom de cette tenue était « Miss clopinette ». A travers une vidéo du défilé présentée lors du jury, les commentaires permettaient de préciser que Miss clopinette avait, par exemple, le teint blanc ainsi que d'autres aspects esthétiques.

L'idée s'est avérée originale mais le message de prévention n'a pas été compris par le jury. Concernant le retentissement futur du projet, certes celui-ci a été montré à une multitude de personnes à travers le défilé mais cette utilisation semble tout de même limitée.

Dans le but de récompenser les jeunes ayant participé au concours ainsi que les adultes encadrants, une remise de récompenses a eu lieu le vendredi 1^{er} juin à 13H. Ce fut l'occasion de leur proposer un goûter et de leur remettre lots et diplôme. Une remise de prix effectuée par Mme CHEMINI de l'association Tab'agir.



1^{er} Prix Dans la Nièvre (2^e Interdépartemental)

« Le Tabac dans tous ses états »

Ce projet a été confectionné par 10 élèves du collège Les Deux Rivières de Moulins-Engilbert. Aidés par Mme Sandra THOUAN, infirmière et Mme Victoria LECLERC, CPE, ils ont fait le choix de créer un jeu de sept familles. Celui-ci était donc composé de sept familles de quatre cartes. A chaque fois qu'un participant obtient une famille complète, il gagne une carte « frise ». La frise entière représente une usine de tabac se faisant attaquer par l'association Tab'agir et d'autres personnes.

Ce qui a été apprécié par le jury est la quantité de travail fournie afin d'arriver au résultat. Toutes les informations des cartes ont été recherchées et transcrites par les jeunes. De plus, la boîte du jeu a même été réalisée par l'imprimante 3D d'un élève. Le message de prévention passé est également clair et l'utilisation future de ce projet est envisageable.



La remise de prix au sein de cet établissement a eu lieu le jeudi 7 juin à 11H30 en la présence des jeunes et adultes encadrants du projet, du principal, de Mme LORIN de l'inspection académique 58, de Mme BOUTILLON du CLAT 58 ainsi que de radio Morvan et du Journal du Centre. La directrice de Tab'agir, Mme Françoise AMELOT, était également présente pour féliciter les élèves.

Les jeunes se sont vus remettre un casque audio, un T-shirt du Concours et un diplôme, tout cela autour d'un goûter offert par Tab'agir. L'établissement, lui, a reçu un chèque de 400 € à réutiliser envers les jeunes ayant participé au projet.



2^e Prix dans la Nièvre (3^{ème} Interdépartemental)

« Le Jeu des 7 fumeurs »

C'est, une nouvelle fois, un jeu de sept familles que nous ont proposé les 10 élèves du collège Victor Hugo de Nevers, encadrés par Mme DESLIGNIERE, infirmière, et Mme YVEN, professeure de SVT. En effet, ceux-ci ont eu la même idée que leurs homologues de Moulins-Engilbert. Sur exactement les mêmes règles que le sept familles classique, eux ont réalisé sept familles de six cartes. Les familles permettent d'aborder différentes thématiques liées au tabac telles que la toxicité, l'histoire ou les maladies engendrées. A chaque famille complétée par un participant, celui-ci lit la fiche correspondant à cette famille afin d'apporter les informations souhaitées aux autres joueurs. Autour du jeu en lui-même, les jeunes ont donc réalisé une boîte de jeu, une fiche descriptive pour chaque famille, une règle du jeu ainsi qu'une affiche avec « Ta vie est belle, ne l'enfume pas » comme slogan.



L'idée du jeu a beaucoup plu au jury. De plus, l'ensemble des cartes permettent d'aborder la presque totalité de la thématique tabac. Le fait que les cartes et la boîte du jeu aient été faites par les mains des jeunes a également été souligné par les membres du jury. Enfin, comme pour le projet précédent, le message de prévention prôné par cette création est clair et compréhensible.

Pour féliciter le travail accompli par les jeunes et leurs adultes encadrants, une remise de prix a été organisée le mercredi 6 juin à 10H. En la présence de Mme LECAT de l'ARS 58, Mme LORIN de l'inspection académique 58, Mme BOUTILLON du CLAT 58 et M.LAIR de Tab'agir, les élèves se sont vus offrir des T-shirt du concours, des mini-enceintes, un diplôme ainsi qu'un petit goûter. Un chèque de 300 €, à réutiliser envers les jeunes ayant participé au projet, a également été remis à l'établissement.



3^e Prix dans la Nièvre (5^e Interdépartemental)

« Mégot-trottoir »

Les 10 élèves du collège Champ de la Porte de Cercy la Tour ont décidé, cette année, de réaliser un micro-trottoir basé sur des parodies d'émissions télévisuelles connues. Au cours de leur court-métrage, on peut donc y voir « fort volonté », « koh-addictions » ou encore « the smoke ». A travers ces parodies, les jeunes ont cherché à faire passer des messages de prévention envers le tabac. Ils ont également souhaités montrer les effets du tabac, notamment sur les capacités physiques et le souffle. Enfin, cette vidéo se termine par une interview radio où les personnes ayant participé à ces parodies, décident d'arrêter de fumer et de reprendre le sport, aller faire du shopping avec l'argent économisée ou reparticiper à une de ces émissions avec de meilleures capacités.



L'idée de parodier ces émissions a plu au jury qui a également remarqué le message de prévention que les jeunes souhaitaient faire passer. Enfin, le travail de montage sur cette vidéo a également été mis en avant par les membres du jury.

Une remise de prix a été réalisée auprès des jeunes ainsi que de leurs encadrantes : Mme Sandra THOUAN, l'infirmière et Mme Cécile VUILLET, documentaliste le lundi 4 juin 2018 à 10H.

Les élèves se sont vus remettre des T-shirt du concours, des clés USB ainsi qu'un diplôme par Mme BOUTILLON du CLAT 58 ainsi que M.LAIR de l'association Tab'agir. On notera également la présence du chef d'établissement pour souligner le travail des jeunes. Le collège s'est, d'ailleurs, vu recevoir un chèque de 200 € à réutiliser envers les jeunes ayant participé au projet.



4^e Prix dans la Nièvre (6^e Interdépartemental)

« Le tabac, ça fait des dégâts »

Ce projet a été réalisé par 8 jeunes de l'IME E.Seguin à Mesves sur Loire, encadrés par Mme Adeline MASSET, enseignante. Basé sur les règles de jeu du Uno, leur jeu de société avait pour but d'apporter des informations sur le tabac aux joueurs. Pour cela, des cartes avaient un numéro allant de 1 à 9 et évoquaient chacune une thématique liée au tabac. Par exemple, les cartes « 1 » parlaient du tabac en lui-même et de la plante, les cartes « 2 » abordaient la pollution du tabac et de sa consommation envers la planète et les cartes « 9 » expliquaient les conséquences du tabac chez une femme enceinte. Venaient ensuite les cartes « +2 » et « +4 » parlant respectivement du tabagisme passif et des maladies entraînées par le tabac. Enfin, les cartes « changement de couleur » permettaient de donner les bénéfices de l'arrêt du tabac. On notera également la présence des cartes « change de sens » et « passe ton tour » dans ce jeu. Bien évidemment, le premier joueur qui arrive à se débarrasser de toutes ses cartes, remporte la partie. Leur slogan était le suivant : « le tabac, ça fait des dégâts ».



Le jury a apprécié l'idée du jeu et sa réalisation avec des cartes bien dessinées. En revanche, les règles de ce dernier n'ont pas semblées claires ni assez compréhensibles pour tous les membres.

Une petite remise de récompenses a été organisée au sein de l'établissement le vendredi 15 juin 2018 à 13H30. En la présence de M.LAIR de Tab'agir, les élèves ont reçus diplômes et stylos autour d'un petit goûter.

5^e Prix dans la Nièvre (11^e Interdépartemental)

Affiche + spot publicitaire

Deux projets ont, au total, été créés par 31 élèves du collège Claude Tillier de Cosne sur Loire. Entourés de M.BARBIER et M.LIBERT, tous deux professeurs, les jeunes ont choisi de créer une affiche ainsi qu'un spot publicitaire. L'affiche a été réalisée par les jeunes d'une classe de 6^e qui ont chacun écrits, dessinés le message de prévention sur le tabac, qu'ils souhaitent faire passer. Celle-ci sera affichée au sein de l'établissement.

Sur le spot publicitaire, celui-ci a été créé par les membres du club « arts » et représente une main donnant des cigarettes à une autre main. Plus le spot avance et plus la main donne des cigarettes à l'individu. Celui-ci semble avoir un état qui se détériore au fur et à mesure qu'il consomme ces cigarettes. Puis, la vidéo s'arrête et a un effet de rembobinage. On a alors l'impression que la personne qui fume redonne toutes les cigarettes à la main. Cette dernière fini par reprendre l'ultime cigarette, la jette par terre et l'écrase. Vient ensuite le slogan « Fumer tue - Ne la passe pas à ton voisin ».



Concernant l'affiche, le jury a apprécié l'idée du projet mais le message de prévention ne semblait pas assez clair. A contrario, le spot publicitaire avait un message clair mais les membres du jury ont eu l'impression que celui-ci avait été fait plus par des adultes que par des jeunes. Sur ce projet, 10 jeunes étaient impliqués pour 13 adultes encadrants.

Afin de récompenser le travail accompli, M.LAIR de Tab'agir s'est rendu au sein du collège le jeudi 7 juin 2018 à 15H30. Les élèves ont eu le droit à un petit goûter, un diplôme du concours ainsi qu'un lot.



7- Evaluation

L'ensemble des éléments répertoriés, cette année, dans le rétro-planning ont été effectués. Cependant, suite à cette année, des éléments seront rajoutés dans celui-ci comme par exemple l'item « achat goûter » ou encore « Mailing chef d'établissement pour résultats du Concours ». Enfin, l'action de commande de lots sera avancée suite à des soucis de manque de temps observés cette année. Les inscriptions ainsi que les informations concours se sont déroulées dans les temps, tout comme les rendus de projet.

Sur l'implication des établissements dans le Concours, le fait est que sur douze inscriptions en début d'année, onze ont rendus un projet et ont été au bout de l'action. Il s'agit d'une nette amélioration par rapport à l'an dernier où, par exemple, deux établissements de la Nièvre n'avaient pas rendus de projet. C'est également dans ce département que la **progression de participation** est à souligner entre l'an dernier (deux établissements participants) et cette année (cinq établissements participants).

Autre élément à évoquer, le travail fourni par les élèves participants au Concours Interdépartemental qui leur a permis de rendre des projets originaux transmettant des messages de prévention plus ou moins clairs et pertinents. Il faut cependant faire attention à ce que les établissements ne rendent pas deux projets mais bien un seul et unique car la réalisation de multiples créations défavorise irrémédiablement la structure concernée. Ce point est déjà abordé lors des informations concours par les chargés de projet prévention de Tab'agir, or, chaque année, un participant rend deux projets différents. Il est donc prévu de modifier le règlement du Concours afin de stipuler qu'un seul projet est accepté par établissement.

Enfin, la question du nombre de participants maximum par établissement s'est, cette année, posée avec le collège de Pont sur Yonne où 122 élèves ont réalisés un seul projet. C'est pourquoi une seconde modification du règlement est prévue, en précisant le nombre maximum d'élèves constituant un groupe pour le Concours. Ce nombre est de 30 jeunes, soit une classe maximum.

Afin de réaliser une évaluation de l'action auprès des jeunes et adultes ayant participé au Concours Interdépartemental Tab'agir 2017-2018, des questionnaires de satisfaction leur ont été distribués lors des remises de prix effectuées au sein des différents établissements. Les réponses obtenues nous permettent de réaliser un bilan qualitatif du Concours, en fonction des différents avis exprimés par les participants.

Evaluation des différents adultes référents du Projet dans les établissements

Sur les 18 adultes référents des établissements, 16 nous ont rendus le questionnaire d'évaluation.

A. La Participation

Sur les 16 adultes ayant répondu au questionnaire, 13 d'entre eux, soit 81.25 %, jugent avoir été intéressés par l'action Concours. Les 3 adultes restant estiment, eux, que le Concours Tab'agir les a fait réfléchir.

En ce qui concerne le fait de savoir si l'action a permis aux jeunes volontaires d'acquérir des connaissances, 14 adultes (87.5 %) estiment que oui contre 2 qui pensent que l'action n'a, qu'en partie, permis aux jeunes d'apprendre des choses.

Enfin, 14 adultes disent que le Concours a confirmé la motivation des élèves à travailler sur le thème du tabagisme contre 2 qui pensent que cela ne l'a été qu'en partie seulement.

B. Le Déroulement de l'action

Sur cette partie du questionnaire, les adultes ont répondu à six questions différentes.

Dans un premier temps, 87.5 % d'entre eux (n=14) se sont dits tout à fait satisfaits du lancement du Concours. Les deux personnes restantes se sont considérées comme en partie satisfaites, notamment du fait que l'une d'entre elle n'était pas là lors de l'information concours et a donc eu du mal à prendre le wagon en route.

Sur les deux questions suivantes, les avis sont plus partagés. La première était sur le délai de réalisation du projet, où 68.75 % des adultes se sont vus pleinement satisfaits contre 31.25 % seulement en partie satisfaits. Ce partage des pourcentages s'explique, selon eux, par une difficulté à trouver du temps pour travailler sur le projet mais aussi par un délai imposé qui est trop court. Ce sont exactement les mêmes pourcentages de réponses qui sont visibles sur la troisième question abordant la motivation des élèves. Certains adultes, n'étant qu'en partie satisfaits, évoquent la différence d'investissement entre les élèves. D'autres parlent d'une notion de groupe trop important et au sein duquel des élèves vont faire une grande partie du travail. Enfin, certains ont exprimés le fait d'avoir des difficultés à regrouper l'ensemble des jeunes volontaires pour travailler sur le projet.

En ce qui concerne la recherche de connaissances par les élèves, les adultes sont 81.25 % (n=13) à la juger tout à fait satisfaisante contre 6.25 % (n=1) en partie satisfaisante et 6.25 % (n=1) pas du tout satisfaisante. Pour la personne n'étant pas du tout satisfaite, cela se traduit par le fait qu'un travail premier a été effectué sur la réalisation du projet en elle-même et que seules les informations apportées par Tab'agir sur le tabac ont été utilisées.

Le lien entre le Concours et le programme pédagogique a été évalué tout à fait satisfaisant pour 68.75 % (n=11) des adultes contre 31.25 % (n=5) en partie satisfaisant.

Enfin, la remise de prix organisée au sein des établissements a été appréciée par 87.5 % des adultes contre 12.5 % en partie satisfait. Quelques-uns d'entre eux aimeraient, notamment, avoir un autre cadeau que le T-shirt du Concours.

C. Points Positifs

Plusieurs points positifs ont été évoqués par l'ensemble des adultes interrogés. Les deux ressortant le plus sont sur **l'accompagnement de l'association Tab'agir** tout au long du projet ainsi que **l'investissement et l'amusement des élèves**. En effet, une grande majorité des adultes a souligné la disponibilité et la réactivité des chargés de projet prévention de Tab'agir dès lors qu'ils avaient des questions. Ils ont également précisé que le **Concours permettait de fédérer les jeunes** et de les faire **travailler ensemble**, dans la bonne humeur pour la plupart d'entre eux.

Certains adultes ont aussi abordé le fait que le Concours permettait de travailler différentes disciplines scolaires, de mettre en action les idées des jeunes ou encore de travailler sur différents supports.

D. Points Négatifs

Plusieurs points négatifs sont aussi donnés par les adultes référents du Concours. En voici une liste exhaustive :

- Manque de temps dans la réalisation du projet ;
- Difficulté de trouver un créneau horaire commun pour travailler sur le projet ;
- Avoir un autre cadeau que le T-shirt pour les adultes ;
- Ouvrir le concours aussi aux 4^e et 3^e ;
- Souhait d'une intervention par trimestre réalisée par Tab'agir ;
- Difficile, pour certains élèves, d'accepter qu'une idée est meilleure que la sienne.

E. Attentes à la suite de ce Concours

La dernière partie du questionnaire proposé aux adultes leurs demandes s'ils ont des attentes particulières à la suite du Concours Tab'agir. Plusieurs réponses nous sont données par ces derniers.

Tout d'abord, une partie des adultes (n=3) souhaiterait poursuivre cette action et ce, pourquoi pas, avec des élèves plus âgés. D'autres adultes (n=3) aimeraient également pouvoir consulter les autres projets réalisés par les participants au Concours. Enfin, la moitié d'entre eux souhaitent réutiliser leur création à l'intérieur mais aussi à l'extérieur de l'établissement et pourquoi pas le faire utiliser par des partenaires.

Evaluation auprès des élèves ayant participé au Concours

Sur 272 jeunes ayant, au total, participé au Concours Tab'agir 2017-2018, 246 questionnaires nous ont été rendus. Cette différence de chiffre s'explique notamment par l'absence d'élèves à Pont sur Yonne et à Cosne sur Loire.

A- La satisfaction des élèves

Le premier point évalué par le questionnaire est la satisfaction des élèves envers l'action du Concours. Celle-ci semble plutôt positive puisque **69.5 %** des élèves se sont dits **intéressés** par l'action. De plus, **34.6 %** de ceux-ci ont aussi estimé que le Concours les a **fait réfléchir**. En revanche, **8.5 %** des jeunes ont déclaré que l'action les avait **ennuyés** et **5.3 %** qu'elle leur a **paru inutile**.

En comparaison de l'an dernier, les deux derniers taux sont en légère augmentation (+ 2.5 et + 3.3 points) alors que le pourcentage de personnes que le Concours a fait réfléchir a augmenté de 6.6 %.

Concernant l'acquisition de connaissances, **77.6 %** des élèves estiment qu'elle a été **très satisfaisante** contre **14.2 % en partie seulement**. **5.7 %** d'entre eux disent ne **pas avoir appris de choses** à travers le Concours. Le taux de satisfaction est, cette année, en baisse de 8.4 points par rapport à l'an dernier.

Pour ce qui est du travail en groupe, ce sont **75.6 %** des jeunes qui **ont appréciés et été satisfaits** par celui-ci alors que **14.2 % ne l'ont été qu'en partie seulement**. **9.3 %** des jeunes **n'ont pas été satisfaits**.

Enfin, **73.2 % ont été satisfaits** par le travail de création d'outils contre **19.1 % qu'en partie seulement** et **7.7 % pas du tout satisfaits**.

B- Quizz sur leurs connaissances

La deuxième partie du questionnaire proposée, évalue les connaissances acquises à travers le Concours grâce à deux questions : la première sur le nombre de produits toxiques présents dans le tabac et la deuxième sur la définition du tabagisme passif. Pour cette année 2017-2018, **46.7 % des jeunes ont bien répondu à la première question** et **72.4 % ont répondu correctement à la deuxième**. Cela fait donc un **taux de bonnes réponses global de 59.55 %**, un taux en **baisse de 3.3 points par rapport à l'an dernier**. Ce taux reste tout de même intéressant, même si le travail entamé doit être continué au cours des années futures.

C- Expérimentation de la cigarette

Sur ces questions liées à l'expérimentation de la cigarette, **21.5 % des jeunes** déclarent avoir **déjà essayé de fumer** contre **76.8 % qui n'ont jamais fumé**. **1.6 %** des jeunes ne se sont pas exprimés sur ce sujet. Si l'on compare aux chiffres de l'an dernier, nous avons **5.5 %** de jeunes en plus qui ont déjà essayés de fumer. Ce chiffre peut notamment s'expliquer par le fait d'une participation d'élèves plus importante cette année.

Autre élément à évoquer, parmi les **21.5 %** d'expérimentateurs, **3.3 % fument régulièrement**. Ce chiffre est en baisse de 0.7 points par rapport à l'an dernier.

Pour finir, sur les non-fumeurs, 73.2 % d'entre eux pensent pouvoir le rester après le Concours alors que 6.9 % estiment ne pas le pouvoir. En ce qui concerne les fumeurs, 87.5 % déclarent que le Concours leur a donné envie d'arrêter de fumer alors que 12.5 % décrivent le contraire.

D- Points Positifs

Sur l'action du Concours, une majorité des élèves nous dit avoir apprécié de travailler en groupe, de s'être amusé mais aussi d'avoir appris de nouvelles choses à travers l'action. D'autres élèves abordent le fait qu'ils ont aimé le côté pratico-pratique de création et réalisation du projet avec leurs propres mains. Enfin, certains évoquent également le plaisir qu'ils ont eu à participer aux informations Concours et au jeu de société « Fumopoly ».

E- Points Négatifs

En marge de ces points appréciés par les élèves, certains points plus négatifs ont également été précisés. Certains ont par exemple expliqués que le temps imparti pour faire leur création était trop court mais aussi que le temps entre les séances de travail était trop important. D'autres ont parlé du travail en groupe qui a semblé plu compliqué à certains moments.

On notera qu'à la question « Qu'auriez-vous aimé ? », la plupart des élèves n'étant pas arrivé premier ont répondu en disant qu'ils auraient souhaités gagner le Concours, ce qui démontre la motivation des élèves et leur détermination à réaliser quelque chose d'encore mieux l'an prochain.

8- Conclusion et Perspectives

Pour cette année 2017-2018 du Concours Tab'agir, ce sont onze établissements qui ont participé, soit une nette progression par rapport à l'an dernier (1^{ère} année de mise en place du Concours dans la Nièvre) et notamment dans la Nièvre avec cinq participants. Nous nous approchons donc des objectifs émis avec douze établissements participants souhaités. Sachant que douze étaient inscrits en début d'année mais que l'un d'entre eux s'est désisté en cours d'année. Le ciment semble donc avoir pris **dans la Nièvre où l'action est de plus en plus connue et reconnue par les établissements.**

Autre élément lié à cette augmentation de participants, le nombre d'élèves participants à l'action qui est également en hausse. Attention tout de même à **ne pas accepter des groupes d'élèves trop importants** et porter un œil sur le fait que **les élèves participants doivent être volontaires**. Ces éléments seront abordés lors des informations concours futures et également rajoutés au sein du règlement du Concours Interdépartemental 2018-2019. Sur ce dernier sera également précisé qu'un établissement ne doit rendre qu'un seul et même projet.

Cette année encore, les Chargés de Projet Prévention de Tab'agir ont suivi et accompagné les établissements tout au long de la réalisation de leur projet (information concours, suivi tout au long de l'année par téléphone, réponses aux questions des établissements...) afin de s'assurer du bon déroulement de l'action. Cela est également passé par l'organisation du jury ainsi que des remises de récompenses au sein des différents établissements concernés.

Pour l'année prochaine et en plus des modifications effectuées sur le règlement du Concours, les fiches synthèses (permettant de présenter les projets devant le jury), seront également modifiées dans le but d'obtenir pleinement toutes les informations souhaitées. Ces modifications se tourneront principalement sur la notion de volontariat des élèves mais aussi sur le déroulement des temps de travail (durée, fréquence, nombre d'élèves...).

Pour terminer sur ce Concours Interdépartemental Tab'agir 2017-2018, certaines créations ont, de par leur originalité, marquées le jury avec par exemple les jeux de sept familles ou encore le Kit « Citarette ». Il faut noter que c'est la première fois dans l'histoire du Concours Tab'agir qu'un kit d'encouragement à l'arrêt est réalisé. Cela montre bien le travail et l'évolution de réflexion des jeunes au fur et à mesure des années. Espérons que les participants continuent d'avoir de l'imagination et d'innover pour l'année prochaine !

9- Liste des Annexes

Articles de presse

Article n° 1 : Article de presse « *Sensibilisation aux dangers du tabac* » paru dans le Journal du Centre le 10/11/2017.

Article n°2 : Article de presse « *Des collégiens contre le tabac* » paru dans l'Yonne Républicaine le 20/12/2017.

Article n°3 : Article de presse « *La SEGPA veut vaincre le tabac* » paru dans l'Yonne Républicaine le 22/12/2017.

Article n°4 : Article de presse « *Les collégiens s'engagent contre le tabac* » paru dans l'Yonne Républicaine le 23/12/2017.

Article n°5 : Article de presse « *Le jury interdépartemental s'est réuni, la semaine dernière, à Clamecy* » paru dans le Journal du Centre le 29/05/2018.

Article n°6 : Article de presse « *Concours Interdépartemental Tab'agir* » paru dans Le Régional de Cosne et du Charitois le 30/05/2018.

Article n°7 : Article de presse « *Le Collège primé par Tab'agir* » paru dans l'Yonne Républicaine le 1/06/2018.

Article n°8 : Article de presse « *Le collège sur le podium de Tab'agir* » paru dans l'Yonne Républicaine le 2/06/2018.

Article n°9 : Article de presse « *Les élèves de l'IME de Sens récompensés pour leur engagement dans la lutte antitabac* » paru dans l'Indépendant de l'Yonne le 1/06/2018.

Article n°10 : Article de presse « *Une classe de Jeanne d'Arc récompensée par Tab'agir* » paru dans l'Yonne Républicaine le 5/06/2018.

Article n°11 : Article de presse « *Les collégiens primés par Tab'agir* » paru dans l'Yonne Républicaine le 6/06/2018.

Article n°12 : Article de presse « *Au collège Victor Hugo, on dit non au tabac !* » paru dans le Journal du Centre le 9/06/2018